

Décision 01-D-27 du 22 mai 2001

relative à des pratiques sur le marché du ciment dans le sud-ouest de la France

Posted on: 19 juin 2001 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie

Dispositif(s)

Sursis à statuer

Entreprise(s) concernée(s)

Ciments Calcia, Lafarge
Ciments, Séroul

Lire

le texte intégral de la décision

14.43 Ko